


**CUMUL
D'ACTIVITÉS
CAT B**

**Liste des avis émis par la commission administrative paritaire du
22 octobre 2015 sur les cumuls d'activités à titre accessoire
formulés par les agents au sens du décret n° 2007-658.**

Le 22 octobre 2015, les membres de la commission administrative paritaire des officiers de sapeurs-pompiers de catégorie A ont émis un avis favorable aux demandes de cumuls d'activités formulées par des officiers de sapeurs-pompiers et qui ont été présentées par les services départementaux d'incendie et de secours.

DÉPARTEMENTS	SENS DE L'AVIS	OBSERVATIONS
ALLIER	Favorable	
ALPES-MARITIMES	Favorable	
ARDÈCHE	Favorable	
CHARENTE-MARITIME	Favorable	
CHER	Favorable	
CORSE-DU-SUD	Favorable	
COTES D'ARMOR	Favorable	
DOUBS	Favorable	
GIRONDE	Favorable	
LOIRE	Favorable	
OISE	Favorable	
PAS-DE-CALAIS	Favorable	
RHÔNE	Favorable	
SAÔNE-ET-LOIRE	Favorable	
SEINE-MARITIME	Favorable	

Le chef de service adjoint au Directeur
Général de la Sécurité Civile
et de la Gestion des Crises,
chargé de la Direction
des Sapeurs-pompiers


Julien MARION

DÉPARTEMENTS	SENS DE L'AVIS	OBSERVATIONS
YVELINES	Favorable	
VAR	Favorable	
VAUCLUSE	Favorable	- l'agent ne doit pas exercer l'activité d'expertise à l'encontre d'une personne publique ni au sein du département du Vaucluse où il est affecté ni sur une affaire pour laquelle le SDIS 84 pourrait être concerné



Le chef de service, adjoint au Directeur
Général de la Sécurité Civile
et de la Gestion des Crises,
chargé de la Direction
des Sapeurs-pompiers

Julien MARION